



COMMUNICATION A CARACTÈRE PROMOTIONNEL

DOCUMENT D'INFORMATION

Emprunt obligataire senior préféré de BPCE portant intérêt au taux d'intérêt nominal brut de 4,00 % l'an

d'un objectif de montant nominal minimum de 50.000.000 euros et d'un objectif de montant nominal maximum de 500.000.000 euros

ISIN FR001400FOM4

(les « **Obligations** » ou l' « **Emprunt Réseau BPCE** »)

Taux de rendement actuariel de 4,06 %¹

Intérêt annuel de 4,00 % payable trimestriellement (soit 4,00 % divisé par 4, soit 0,01 euro par Obligation)²

Prix d'émission 100 %

Durée 5 ans (remboursement le 14 avril 2028 au pair)³

Période de souscription ouverte du 31 mars 2023 au 6 avril 2023
(les demandes seront reçues dans la limite des obligations disponibles)

Les Obligations présentent un risque de perte de tout ou partie du capital investi non mesurable à priori.

La durée conseillée de l'investissement est de 5 ans.

Toute revente des Obligations avant la date d'échéance peut entraîner un gain ou une perte de tout ou partie du capital investi non mesurable à priori.

Nous attirons l'attention du public sur la section « **Facteurs de risques** » du prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») sous le n 23-089 en date du 30 mars 2023 (le « **Prospectus** ») et sur les difficultés potentielles, notamment dues à l'absence de liquidité, au risque de taux et à l'évaluation du risque de contrepartie pouvant être rencontrées pour revendre les titres avant l'échéance, au risque de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ainsi qu'au risque de conflits d'intérêts entre BPCE, les distributeurs des Obligations et les investisseurs potentiels. Nous attirons également l'attention du public sur les risques liés aux contraintes réglementaires en matière de prévention des crises bancaires et des risques de défaillances des établissements de crédits. Les caractéristiques et les conditions de l'Emprunt Réseau BPCE sont également précisées dans le Prospectus.

Les investisseurs sont invités à obtenir des informations auprès de leurs intermédiaires au sujet des frais (droits de garde, frais de négociation ou autres) qui pourront leur être éventuellement appliqués dans le cadre de la souscription des Obligations. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Emetteur. Les distributeurs sont soit des actionnaires de l'Emetteur (les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires) soit d'autres établissements de crédit du Groupe BPCE, affiliés à l'Emetteur ou aux Caisses d'Epargne et aux Banques Populaires. Les distributeurs percevront de l'Emetteur une commission forfaitaire de placement de 12.000 € par distributeur.

Les Obligations, de 1 € de valeur nominale, feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris le, ou autour du, 14 avril 2023 et seront inscrites sur le compte-titres ordinaire du souscripteur.

Le Prospectus est disponible sur simple demande et sans frais auprès du distributeur.

Le Prospectus et les documents incorporés par référence relatifs à BPCE peuvent être consultés sur le site Internet de BPCE (<https://groupebpce.com/investisseurs/dette/emissions-pour-les-reseaux>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles, sans frais, au siège social de BPCE, Département Émissions et Communication financière, 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France.

¹ Soit un écart de taux de 1,42 % par rapport au taux de l'emprunt d'Etat français de durée équivalente constaté au moment de la fixation des conditions d'émission (soit 2,58 % constaté le 30 mars 2023 aux environs de 9h00). Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Une définition en est donnée au paragraphe 2.7 « *Taux de rendement actuariel* » de la section intitulée « *Modalités des Obligations* » du Prospectus.

² Ce taux est présenté hors prélèvements fiscaux et sociaux.

³ Hors cas de remboursement anticipé exercé par BPCE conformément au paragraphe 2.6 « *Remboursement et rachat* » de la section intitulée « *Modalités des Obligations* » du Prospectus et de toute procédure de liquidation ou de résolution à l'encontre de BPCE.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation au droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus approuvé par l'AMF avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les obligations. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur ou sur les Obligations offertes dont l'admission sera demandée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Gouvernance des produits MiFID II – Marché cible

Marché cible et canaux de distribution : (i) clients professionnels et les clients de détail en France, tels que définis dans la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (la « **Directive MiFID II** ») (ii) (a) pour les clients professionnels, tous les canaux de distribution et (b) pour les clients de détail, seule la distribution en agence est appropriée sous réserve du respect par le distributeur des obligations en matière d'évaluation de l'adéquation du produit à la situation du client.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'offre.

A toutes fins utiles, l'évaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la Directive MiFid II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Obligations.

A propos de BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180.478.270,00 euros
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75201 Paris Cedex 13
RCS Paris N° 493 455 042

